

LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
Em@il : mairie.marcq08@orange.fr

1 place de la Mairie – 08250 MARCQ
☎ : 03.24.71.09.33

Juillet 2019 – N° 20
Dépôt légal : février 2010

LE MOT DU MAIRE

20 numéros, au moins 80 pages, plus de 40 000 mots...

La parution de ce 20^{ème} numéro est l'occasion de rendre hommage à trois de ses membres fondateurs : Serge, Marcel et Raoul.

La poursuite des publications a été assurée et chaque semestre nous pouvons suivre l'évolution des travaux et les nombreuses activités proposées par Marcq Animation.

Nous y trouvons également des informations utiles et si nécessaires quelques rappels des bonnes règles. C'est là l'occasion de déplorer les récentes incivilités : cambriolages, vols de tuiles et de bois sur le chantier de l'église, fils de pâture coupés, poubelles disséminées le long des chemins, habitation squattée, containers remplis de chaussures ou jouets... Le bien-vivre ensemble implique le respect des biens et des personnes.

En mars dernier, le Conseil Municipal a élaboré puis voté un budget primitif en hausse puisque de gros travaux programmés en 2018 n'avaient pas été réalisés et donc sont reportés cette année : cloche, nettoyage du clocher et toiture de l'église, clocheton et chien-assis à la mairie, réfection de chemins, réhabilitation du logement communal... couplés à la démolition de la propriété Dauphinot et autres.

L'absence de subvention cette année provoquera néanmoins du retard dans certains autres projets.

Le budget reste équilibré grâce à une gestion rigoureuse et la vente de bois.

Nous restons confiants pour l'avenir et faisons tout pour conserver un village agréable. Bon été à tous.



**20^{ème}
numéro !**

TRAVAUX

C'est fait !

*Péril Dauphinot (1) : la commune a acquis l'ensemble immobilier pour 1€.

Ensuite l'entreprise "08 démolition" a fait place nette. De la terre sera remise sur le terrain pour favoriser la pousse de l'herbe.

*Les pierres et briques issues de la démolition ont été concassées pour servir à la réfection des chemins communaux.

Tous nos remerciements aux agriculteurs qui ont véhiculé ces matériaux désormais entreposés en haut du chemin du Grand Mont. Cette place de dépôt nettoyée et aplanie est strictement réservée à l'usage de la commune.

*Nettoyage du clocher par l'entreprise ACAN : des dizaines de cadavres de pigeons et des quintaux de crottes ont été enlevés. Ils ont laissé apparaître un plancher très endommagé à certains endroits.

Les trous sur le clocher ont été rebouchés.

*Révision du système de maintien de la cloche de l'église (2) : la société "les Carillons" a remplacé tout le système de maintien de la cloche et de tirage de corde. La structure métallique a été traitée avec un antirouille.

Il faudrait maintenant nettoyer la cloche...

*Les arbres le long du chemin du Grand Mont et du chemin blanc (3) ont enfin été coupés. Les branches "oubliées" par l'entreprise ont été évacuées par nos soins.

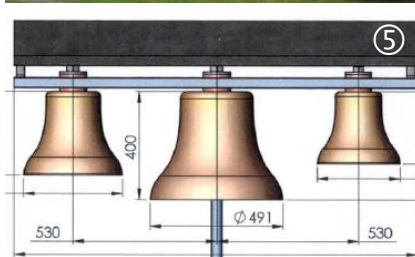
*Fleurissement et cadre de vie (4) : le square de l'église et les escaliers de l'ancienne église ont été nettoyés. Un banc offert par Marcq Animation a été installé. Merci aux habitants qui ont apporté leur aide dans ces opérations.

C'est pour bientôt

*Les descentes du chemin de la Besogne et du chemin du Bouvret sont dans les priorités. Les travaux commenceront dans l'été. A nouveau, nous insistons sur le fait que **les propriétaires riverains de chaque chemin doivent en dégager les abords**. En effet, faire des travaux ne sert à rien si le chemin ne peut pas sécher à un moment ou un autre de la journée.

*Suite à une erreur de l'ONF, la coupe au niveau de la parcelle replantée au printemps va s'étendre un peu. En effet, la subvention attendue pour la replantation ne sera attribuée que si la surface atteint au minimum 4 hectares.

*La vente prévue au printemps, classée "vente labellisée", n'a pas porté ses fruits car elle ne s'adressait qu'à quelques exploitants habilités à enchérir. Espérons qu'en octobre nos bois aient davantage de succès puisque la vente ne sera plus fléchée "labellisée".



C'est en cours

*Une réglementation de l'usage des chemins par les forestiers est en préparation.

Les exploitants du secteur, les propriétaires du territoire, ainsi que les groupements divers recevront un courrier explicatif.

Des démarches officielles existent déjà mais sont peu appliquées. L'utilisation raisonnable de ces chemins doit devenir une démarche respectueuse du bien commun.

*Le clocheton de la mairie (5) est actuellement en rénovation. Sur les conseils de l'entreprise "les Carillons", la disposition des cloches sera modifiée : le mat plus bas diminuera le mouvement de balancier au niveau de la charpente. Les 3 cloches seront recouvertes d'un toit de protection.

*Le grenier de la mairie a été presque entièrement vidé et le plancher traité contre les insectes xylophages.

*Péril 8 place de la Mairie : l'expert dépêché sur place par le tribunal administratif de Chalons en Champagne a confirmé le péril imminent et exigé la mise en place d'un périmètre de sécurité à l'avant et à l'arrière de la bâtisse pour éviter toute intrusion.

*Toiture de l'église : les travaux se poursuivent sans encombre et seront terminés dans l'été. Un gros nettoyage intérieur est à programmer.

La collecte "Fondation du Patrimoine" pour les travaux de l'église se termine. A ce jour, elle se monte à 1720€ (hors frais), répartis sur 16 donateurs que nous remercions. Pour ceux qui n'en ont pas eu le temps mais qui voulaient participer (66% reversés en crédit d'impôt), rendez-vous sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-de-marcq>.

LOGEMENT COMMUNAL

Les plans ont été modifiés et les devis actualisés pour répondre aux dernières normes thermiques : la dalle sera isolée, en plus des plafonds et murs périphériques déjà prévus. Les fenêtres seront changées puisque les tests d'infiltrométrie ont révélé de nombreuses fuites d'air. Enfin, la distribution des pièces sera revue pour que le salon/séjour soit de bonne taille afin d'accueillir une famille dans les conditions actuelles de confort.

climaxion Les conseillers municipaux ont longuement échangé sur le surcoût de 25 000€. Considérant en parallèle l'augmentation de la subvention Climaxion pour ce bouquet de travaux, ils ont décidé de poursuivre le projet pour redonner de la vie au logement et à la place du village. Les taux d'emprunt étant actuellement très bas (environ 1,1%), la solution financière retenue est de souscrire un emprunt sur 20 ans dont le remboursement mensuel sera couvert par la location du logement, combiné à un autofinancement. La trésorerie de la Commune est ainsi conservée pour parer aux dépenses imprévues. Nous suivons attentivement les demandes de subventions au niveau de la Région et du programme Climaxion. Le département et l'Etat ont déjà répondu par la négative, considérant que les remboursements de l'emprunt seront compensés par les loyers. Le logement sera remis en location dès la fin des travaux.

INFORMATIONS



Du côté des habitants

Bienvenue à Frédéric et Sabrina POTTIER et leur fille Léa ; également à Cécilia BOMBLED.

Nous félicitons tous ceux qui ont réussi leur année scolaire et obtenu leur diplôme.

Rappel

● Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie.

● La bibliothèque est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.



Maison de services au public

Maison de Services au Public (MSAP)

Une MSAP est un lieu unique permettant d'entrer en contact avec toutes les administrations.

Vous pouvez rencontrer une animatrice de la MSAP, à Vouziers et elle peut également se déplacer dans notre commune. Pour prendre rendez-vous :

03.24.30.47.67 ou msap.argonne@2c2a.com.

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à Vouziers

Dans le périmètre de protection d'un bâtiment historique (ce qui est notre cas), il est préférable pour tout projet de prendre contact avec l'Unité de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) basée à Charleville. Un agent peut se déplacer à Vouziers.

Prise de rendez-vous au préalable :

Service urbanisme de la 2C2A - Mairie de Vouziers - 03.24.30.76.55 ou instruction@2c2a.com.

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'aspect extérieur de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez AU PRÉALABLE une déclaration de travaux. S'adresser en mairie.

La 2C2A peut aider au financement de certains travaux de rénovation de façades et toitures sur toute habitation principale située sur son territoire.

Pour tout renseignement, contactez Caroline Gutknecht. Tél. 03.24.30.23.94.

| | Déchèterie de Grandpré | Déchèterie de Vouziers |
|--|--|--|
| Du 1 ^{er} novembre au 31 mars | Jeu 13h - 17h | Du lundi au samedi 9h - 11h50 14h 16h50 Fermée le jeudi matin |
| Du 1 ^{er} avril au 31 octobre | Jeu 13h30 - 19h Sam 14h - 17h semaines impaires 13 et 27 avril 11 et 25 mai 8 et 22 juin 6 et 20 juillet 3, 17 et 31 août 14 et 28 septembre 12 et 26 octobre | Du lundi au vendredi 9h - 11h50 14h - 17h50 Fermée le jeudi matin Sam 9h - 11h50 13h - 16h50 |

Que dirions-nous

si les déchets

de la commune étaient déposés chez nous ?

Des tailles de haie ? Un congélateur qui rend l'âme laissant des sacs entiers d'aliments avariés ?

Ne déposons pas nos détritrus dans la nature !

L'ancienne voie ferrée, la place de dépôt sur le Mont... ne sont pas des décharges. Les déchèteries de Grandpré et Vouziers

sont aptes à les recevoir ; pas les terrains communaux.

Les arrêtés municipaux déjà existants ont été actualisés, réaffichés et transmis en gendarmerie.

Nouveau drapeau

communal

L'idée première de Marcq Animation était d'offrir un nouveau drapeau aux Anciens Combattants du village.

Renseignements pris auprès d'eux, c'est finalement un drapeau communal qui a été

acquis et offert à la Municipalité. Jean-Guy Ménillet en sera le porteur-drapeau pour les cérémonies qui se tiennent au village. L'avertissement comporte la mention "Commune de Marcq", associée à la croix de guerre avec palme reçue le 9/03/1921. Le revers montre le blason communal, entouré de la devise de la République française.

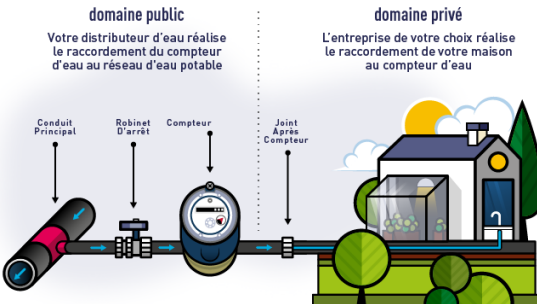


Changement de compteurs d'eau

Les compteurs d'eau relèvent de la propriété du service de l'eau. Ainsi, une collectivité peut proposer à ses frais leur déplacement aux limites extérieures des propriétés privées desservies. Toutefois, l'installation de compteurs d'eau à l'extérieur des habitations ne revêt un caractère obligatoire que dans le cas des constructions pour lesquelles une demande de permis de construire a été déposée à compter du 1/11/2007, (art. R.135-1 du CCH : l'installation de compteurs doit être compatible avec une relève de la consommation d'eau froide sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans les locaux occupés à titre privatif).

L'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 6/3/2007 imposant le

changement des compteurs d'eau de plus de 15 ans, la Commune les remplace progressivement, priorité étant donnée à ceux qui sont défectueux.



Factures d'eau

Lorsque le service d'eau constate que la consommation habituelle d'un abonné a, au minimum, doublé, il en informe l'abonné au plus tard lors de l'envoi de la facture (diagramme en barre sur la facture). «L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de la notification de sa surconsommation, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations, précisant la localisation précise et la date de la réparation. » (art. L 2224-12-4 du CGCT).

Le service peut procéder à tout contrôle nécessaire. En cas d'opposition à contrôle, le service engage les procédures de recouvrement. »

Le dispositif Warsmann ne s'applique pas aux fuites provoquées par les équipements (lave-linge, adoucisseur, WC, cumulus...).

Assainissement individuel



Si un accès à l'arrière de votre habitation ou à 1 terrain contigu est possible, toute demande d'installation sur le domaine communal sera refusée car la commune serait contractuellement responsable de tout dommage occasionné à votre installation.

Du côté de
Marcq
Animation
 au 1^{er}
 semestre
 2019

9/10 février
 week-end
 familles. Cinéma
 + "jeux de
 société"

2 mars
 concours de
 belote, avec 1
 record de
 participants.

22 avril
 chasse aux œufs
 de Pâques.

27 avril
 sortie à Nancy.

1^{er} et 2 juin
 24h de belote,
 en collaboration
 avec le Comité
 des Fêtes de
 Grandpré.

7 juillet
 XIX^{ème} rando des
 Marcassins.



Et aussi : 3 séances de cinéma : "Rémi sans Famille", "Qu'est-ce qu'on a encore fait au Bon Dieu", "Tanguy, le retour".

À VENIR

- ✓ 3 et 4 août : fête patronale, avec concert et repas
- ✓ Tout au long de cet été : ateliers citoyens "Argonne 1792" (couture, peinture, flocage de 200 tee-shirts...)
- ✓ 24 août : Argonne 1792 - accueil à Marcq d'une rando pédestre et d'une rando équestre - tir du canon

- Retour de Cinéligue en septembre ou octobre
- ✓ Samedi 21 septembre : concours de belote
- ✓ Vendredi 22 novembre : soirée Beaujolais Nouveau
- ✓ Samedi 14 décembre : fête de Noël
- Plus d'infos sur facebook **MARCQ** en Argonne Ardennaise ou sur le blog <http://marcq08.blogspot.com/>

MARCQ ~ Ardennes
Samedi 3 août 2019 ~ 21h
CONCERT GRATUIT
DAM'S & MANU
 ROCK - POP - SOUL - JAZZ
 + INITIATION AU UKULÉLÉ

Buvette
 Frites & grillades

Org. Marcq Animation
 INFOS 06 18 56 46 46

AUX ARMES CITOYENS !
 Argonne
1792
GRANDPRÉ (08)
 Un village sous la Révolution
LE RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ

24 - 25
AOÛT
2019

Reconstitution historique
 Marché Paysan
 Jeux d'artisans d'époque
 Restauration traditionnelle
 Animations musicales
 Défilé historique
 Salon du tourisme
 Jeux paillardiers
 Conférences

ENTRÉE GRATUITE

Un événement organisé par l'association PAYS D'ARGONNE
 argonne792@pays-dargonne.fr | www.argonne1792.fr

CONCOURS de BELOTE

♠ 08250 MARCQ ♠
 Salle Raoul-Mas
 Place de la Mairie

♠ Samedi 21 septembre ♠

1^{er} prix : jambon
 Lot à chaque participant

Inscription : 8 € par joueur

Ouverture des portes : 13h
 Début du jeu : 14h

Possibilité de réservation
 au 06.17.92.44.08

Buvette et petite restauration sur place

Organisé par Marcq Animation

MARCO

Soirée
BEAUJOLAIS NOUVEAU

Vendredi 22/11 - 20h
 (salle communale)

Buffet campagnard

Tarifs :
 17€ boissons comprises
 Enfant : 8€

Sur réservation uniquement
 (places limitées)
 Rens. : Marcq Animation - 06.09.67.04.42

Vous avez des idées d'animation, d'activité ? Adhérez à Marcq Animation et agissons ensemble !